



# Conseil économique et social

Distr. générale  
26 juin 2016  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

### Comité des transports intérieurs

### Forum mondial de la sécurité routière

### Groupe d'experts de la signalisation routière

#### Seizième session

Genève, 4-5 septembre 2018

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la seizième session\*, \*\*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 septembre 2018 à 9 h 30

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Programme de travail : situation en ce qui concerne la législation nationale :
  - a) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières ;
  - b) Examen des recommandations relatives aux signaux A à F ;

\* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE ([www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html](http://www.unece.org/trans/main/sc1/sc1.html)). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([roadtransport@unece.org](mailto:roadtransport@unece.org)) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (bureau C.337 au 3<sup>e</sup> étage du Palais des Nations).

\*\* Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne, à l'adresse : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=yPuaA6> ou de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse suivante : ([www.unece.org/trans/registfr.html](http://www.unece.org/trans/registfr.html)). Le formulaire d'inscription est à renvoyer au plus tard une semaine avant le début de la session au secrétariat de la CEE par courrier électronique ([roadsafety@unece.org](mailto:roadsafety@unece.org)).

À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès.

En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 75964).

Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.



- c) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet.
- 3. Convention sur la signalisation routière sous forme électronique (e-CoRSS).
- 4. Questions diverses.
- 5. Date et lieu de la prochaine réunion.
- 6. Adoption du rapport.

## II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts sera invité à adopter l'ordre du jour de la session.

*Document(s) :*

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/31.

### 2. Programme de travail : Situation en ce qui concerne la législation nationale

#### a) Signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières

Le Groupe d'experts a décidé, à sa quinzième session, qu'il convenait de créer un signal donnant pour instruction au conducteur d'un véhicule piégé sur un passage à niveau d'enfoncer les barrières devant être élaboré, de préférence en tant que signal d'indication de la section G, après les signaux indiquant l'emplacement des issues de secours (G, 23). Les experts ont été invités à faire parvenir au secrétariat leurs propositions de signal d'enfoncement des barrières, en vue de leur regroupement dans un document unique qui serait examiné à la session actuelle.

Le représentant de la Forschungsgesellschaft Strasse-Schiene-Verkehr (FSV) devrait fournir des informations actualisées et présenter une version plus détaillée de son précédent exposé sur ce signal.

Après avoir examiné les options possibles, le Groupe d'experts devrait conclure ses travaux sur le signal d'enfoncement des barrières.

#### b) Examen des recommandations relatives aux signaux A à F

Le Groupe d'experts est invité à passer en revue les recommandations qu'il a faites lors de sessions antérieures au sujet des signaux A à F. Cet examen sera facilité par le document informel n° 4 (février 2018), qui contient des questions formulées à partir des réponses aux sections A à F du document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1. À la présente session, le Groupe d'experts commencera l'examen du document à partir du point 40.

Le Groupe d'experts sera également invité à examiner les observations faites à propos du document ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/4, qui contient des propositions d'amendements aux annexes 1 et 3 de la Convention. Le document informel n° 1, qui contient la synthèse des observations formulées par les experts, devrait faciliter cet examen. Entre autres observations, la proposition du secrétariat tendant à modifier la nomenclature des signaux devrait être étudiée.

Le Groupe d'experts devrait également conclure ses travaux sur la description des symboles relatifs aux motocycles et aux cyclomoteurs.

Enfin, le Groupe d'experts est invité à se mettre d'accord sur la version provisoire du rapport final sur l'examen des signaux de la Convention à soumettre à son organe de tutelle, le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1), à sa soixante-dix-septième session, qui se tiendra du 18 au 21 septembre 2018, afin de recueillir les observations préliminaires.

*Document(s) :*

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/1, document informel n° 4 (février 2018), ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2018/4 et document informel n° 1.

**c) Évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et observations formulées à ce sujet**

Le Groupe d'experts souhaitera sans doute poursuivre les débats entamés à la sixième session au sujet de l'évaluation des signaux ne figurant pas dans la Convention et des observations y relatives, présentée par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1).

Suite à la demande formulée lors de la quinzième session, FSV devrait soumettre le document informel n° 2 concernant les symboles utilisés sur les panonceaux additionnels pour les malentendants et les malvoyants.

*Document(s) :*

ECE/TRANS/WP.1/GE.2/2016/1 et document informel n° 2.

**3. Convention sur la signalisation routière sous forme électronique (e-CoRSS)**

Le secrétariat informera le Groupe d'experts des faits nouveaux concernant le projet e-CoRSS.

**4. Questions diverses**

Le Groupe d'experts souhaitera peut-être examiner d'autres questions.

**5. Date et lieu de la prochaine réunion**

La prochaine réunion du Groupe d'experts devrait se tenir les 22 et 23 novembre 2018 à Genève.

**6. Adoption du rapport**

Le Groupe d'experts adoptera le rapport de sa seizième session.

---